

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 3 septembre 2018

Etaient présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, KOSCHER Virginie, DESARCE Maryse, MARI Xavier, COLSON Frédéric, NICOLAS Jean-François, SIMONIN Bertrand.

Excusées : PIAZZA Cécile, DOYEN Sandrine.

Secrétaire de séance : SIMONIN Bertrand.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2018 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

Cession de terrain.

Déclassement de parcelle

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la demande de M. et Mme Franck MAHOU domiciliés 66 rue des Deux-Villes à Sailly-Achâtel, sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section 1 n° 78,

Vu l'accord de principe du conseil municipal en date du 5 février 2018,

Vu le projet de procès-verbal d'arpentage proposé par la société Géotopar,

Considérant que la parcelle cadastrée section 1 n° 111/78 d'une contenance de 0 a 24 est classée dans le domaine public de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le déclassement de la parcelle située section 1 n° 111/78 afin de la transférer du domaine public au domaine privé de la commune et pouvoir la céder.

Cession de terrain.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la demande de M. et Mme Franck MAHOU domiciliés 66 rue des Deux-Villes à Sailly-Achâtel, sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section 1 n° 78 attenante à leur propriété,

Vu le projet de division parcellaire proposé par la société Géotopar,

Vu la délibération n° 2018-23 par laquelle le conseil municipal décide le déclassement pour cession de la parcelle n° 111/78 d'une contenance de 0a24,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la cession de la parcelle située section 1 n° 111/78 d'une contenance de 0a24, par acte administratif à M. et Mme MAHOU au prix forfaitaire de 840 €,
- charge le maire de la réalisation et l'authentification de l'acte administratif, et l'autorise à signer à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision,
- autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif de cession en tant que représentant de la commune.

Divers.

- Dans le cadre de la mise en place du répertoire unique électoral à compter du 1^{er} janvier 2019, Maryse Desarce a été désignée pour faire partie des membres de la commission de contrôle des listes électorales.
- Le dimanche 30 septembre sera organisée dans le village l'opération « Nettoyons la nature ».
- La manifestation prévue pour l'accueil des nouveaux habitants et remise des prix aux lauréats du concours communal des maisons fleuries aura lieu le samedi 6 octobre.
- Le miroir de sécurité situé dans le virage rue des Deux-Villes a été nettoyé.
- Le maire informe qu'après le long dysfonctionnement dû à l'hébergeur du site internet de la commune, il est à nouveau opérationnel.

Le Maire,
S. NICOLAS